



Bruges

Le 18/09/2026
DEC-2026-112
PTO/Centre Juridique/GA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260918-DEC-2026-112-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 24/09/2026

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2026-PERM-239 en date du 3 juillet 2026, reçu en Préfecture de la Gironde le 8 juillet 2026, portant délégation de fonction à Pierre CHAMOULEAU, 3^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté, à la commande publique et aux moyens généraux,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a sollicité l'Unité Locale des Portes Océanes de l'association La Croix Rouge Française, représentée par sa présidente Madame Sylvie CAHUZAC, domiciliée Rue des Treytins 33320 Eysines, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de la Fête des Familles prévue le 26 septembre 2026,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec l'association La Croix Rouge française - Unité Locale des Portes Océanes (SIRET 775 672 272 22029), un contrat de prestations ayant pour objet la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le 26 septembre 2026 lors de la Fête des Familles qui se déroulera à l'Espace Arc en Ciel 45 Rue Jean Claudeville à Bruges (33520),
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **432,56€ TTC** (non-assujetti à TVA),
- **De prendre en charge** directement les repas des secouristes présents le 26 septembre 2026.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Pierre CHAMOULEAU